
Mai 2025

Chers membres,

Voici quelques nouvelles importantes à partager avec vous concernant votre rémunération, des ententes récentes et la vie syndicale.

Merci Laurent !

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris l'annonce du départ à la retraite de notre président, Laurent Arel — une nouvelle qui en a surpris plus d'un parmi nous !

Nous tenons à lui exprimer toute notre reconnaissance et à lui adresser nos remerciements les plus sincères pour son engagement et son apport au sein de notre équipe. Sa générosité, sa bienveillance et son esprit d'équipe ont marqué positivement notre quotidien, et son départ laissera un vide certain.

Cher Laurent, au nom de tous les membres du syndicat, nous te souhaitons une retraite à la hauteur de ta belle carrière : remplie de projets personnels et de moments précieux avec tes proches. Tu le mérites pleinement !

Pour assurer le bon fonctionnement du Syndicat, le secrétaire et vice-président, Stéphane Lafrance, assumera le rôle de président par intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale le 31 mai.

Rétroactivité et prime à la tâche

Sur la paie du 1er mai, vous avez normalement reçu un montant supplémentaire correspondant à la rétroactivité sur les augmentations salariales non versées en 2023 et en 2024.

De plus, votre salaire a été augmenté de 2,6 % à compter du 1er mai. Quant à la prime de soutien à la tâche pour la session d'hiver (45 \$ par étudiant au-delà de 45 étudiants dans un cours-groupe), elle sera versée au cours du mois de mai.

Contestation de la modification de la rémunération des auxiliaires d'enseignement

Des démarches ont été entreprises pour contester cette mesure :

1. Un grief syndical a déjà été déposé (le 8 avril).
2. Deux griefs individuels ont également été déposés au nom de deux personnes chargées de cours qui ont dû se désister de leur cours ou de travaux pratiques en raison de cette nouvelle politique du DEG.

Il est important de noter que les chargé·e·s de cours des autres départements n'ont pas subi cette réduction salariale.

Voici les salaires applicables aux travaux pratiques ou laboratoires à partir du 1er mai 2025 :

Échelon 1 : NHCC < 1 000 heures	83,05 \$
Échelon 2 : 1 000 heures ≥ NHCC < 3 500 heures	115,08 \$
Échelon 3 : NHCC ≥ 3 500 heures	131,11 \$
où NHCC = <i>Nombre total d'Heures payées à titre de Chargé de Cours</i>	
Professionnels (auxiliaires qui ne sont pas chargé de cours)	32,97 \$

Si vous êtes concerné·e par cette réduction de salaire — en particulier si l'ÉTS ne vous verse pas le salaire indiqué ci-dessus — nous vous encourageons à nous transmettre les détails de votre situation à l'adresse suivante : syndicat@sccets-seg.ca.

Lettres d'entente

Nous avons signé deux lettres d'entente avec l'École :

1. Renouvellement de la lettre d'entente sur l'attribution en direct :

Les séances d'attribution en direct seront de retour pour la session d'automne et resteront en vigueur jusqu'à la signature de la prochaine convention collective.

2. Lettre d'entente sur le partage de la prime de soutien à la tâche (45 \$ par étudiant au-delà de 45 étudiants) :

Le partage de la prime s'effectuera au prorata des heures d'enseignement accomplies par la personne titulaire du cours-groupe et les remplaçant-e-s admissibles.

Un-e remplaçant-e doit avoir donné au moins trois séances consécutives, remplir un formulaire prévu à cet effet et le soumettre avant le début de la session suivante. La prime est versée dans les 30 jours suivant le début de la session subséquente. Il ne sera pas nécessaire de remplir le formulaire pour la session d'hiver 2025.

Nous vous invitons à consulter notre site web pour obtenir les versions intégrales de ces deux lettres d'entente :

 <https://www.sccets-seg.ca/documents.php>

Votre implication au sein du Syndicat fait bouger les choses à l'ÉTS

Si vous êtes intéressés à représenter les chargé-e-s de cours au sein du comité sur le climat de travail au DEG, nous vous invitons à poser votre candidature d'ici le 12 mai au syndicat@sccets-seg.ca.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition pour toute question.

Bonne session d'été!

Votre exécutif syndical
SCCÉTS-SEG